

Pour évoluer dans l'eau en toute sécurité



Opération Savoir Nager 2015

Parce que nager est un savoir élémentaire,
l'opération « Savoir Nager » a pour objectif de permettre aux
enfants de 6 à 12 ans d'évoluer dans l'eau en toute sécurité.

Lancement d'un programme d'apprentissage de la natation :

- Dans plus de 150 piscines réparties sur toute la France
- Des cours collectifs d'apprentissage gratuits (hors coût de licence/assurance)
- Principalement sur juillet et août 2014
- Passage du diplôme « **Sauv'nage** » en fin de stage.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTER LES SITES

www.sports.gouv.fr et www.ffnatation.fr



école de
natation
française



Fédération Française
du Sport Adapté



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



« Savoir Nager » ... afin d'éviter de se noyer...

Notre rôle en tant qu'association sportive de natation est certainement aussi de participer à cette éducation fondamentale d'un savoir nager sécuritaire. Par cette action, nous assurons pleinement notre mission de service public et souhaitons démontrer notre capacité à conduire un programme d'intérêt général.

Afin de renforcer cette mission notamment en direction de jeunes, qui n'ont pas eu la chance de fréquenter nos écoles d'apprentissage ou les piscines, les comités départementaux et le comité régional de natation d'Ile-de-France vous invitent, et vous accompagnent si vous le souhaitez, à organiser et à mettre en œuvre sur votre localité l'opération « Savoir Nager », véritable programme citoyen.

Présentation:

L'opération « Savoir Nager » est un programme d'apprentissage de la natation, initié par le Ministère chargé des sports, et mis en place par la Fédération Française de Natation.

L'objectif de cette opération est d'offrir aux enfants âgés de 6 à 12 ans le bagage essentiel qui leur permettra d'acquérir un savoir nager sécuritaire. Ces capacités sont notamment validées par le test du Sauv'nage de l'École de Natation Française.

Au-delà de la prévention active des noyades, savoir nager est un véritable enjeu de société. En effet, savoir nager permet un accès à la culture de l'eau et à toutes les activités aquatiques existantes disponibles pour les enfants, mais aussi nautiques (voile, plongée, canoë, jeux d'eau, etc....).

Le concept:

Les principes qui régissent le concept :

- 15 séances de natation d'une heure,
- Enfants âgés entre 6 et 12 ans, ne sachant pas nager,
- Groupe constitué de 8 enfants minimum à 12 enfants maximum,
- Séances dispensées par des professionnels,
- Cours gratuits pour les enfants, hors coût d'assurance intégrée à la licence d'un montant, spécifique à l'opération, fixé à 15€.

Le dispositif peut être mis en place directement par les associations sportives ou les collectivités.

L'année dernière:

L'année dernière, 6 367 enfants ont bénéficié de l'opération au niveau national répartis sur 152 sites. Depuis le début de l'opération en 2008, 26 188 enfants ont bénéficié des avantages de ce dispositif.

Nouveauté:

Le dispositif permettait une organisation durant les grandes vacances d'été (juillet/août). Il est dorénavant possible de mettre en place l'opération sur les « petites » vacances scolaires.

Dotation de la Fédération par site:

La Fédération vous envoie :

- 20 affiches Savoir-Nager,
- 200 brochures de promotion Savoir-Nager,
- 15* attestations de participation,
- 13* bonnets de bain Savoir-Nager,
- 3 à 6** tee-shirts,
- 1 livret Ecole de Natation Française avec son DVD,
- 15* attestations de réussite au test Sauv'nage.



* : quantités livrées pour chaque groupe d'apprentissage constitué.

** : en fonction du nombre d'éducateurs par site qui seront en charge des activités Savoir-Nager

Mise en place d'un cycle

Vous souhaitez mettre en place l'opération Savoir Nager l'été prochain. Ce dossier a été réalisé afin de vous permettre de mieux appréhender ce dispositif et de favoriser une future prise de contact avec vos partenaires, qu'ils s'agissent de votre ville, d'une communauté de communes et/ou le gestionnaire de la piscine... Un partenariat peut s'envisager pour la mise à disposition d'un espace de pratique, voire d'un éducateur, pour un soutien financier (voir page 4) ou pour une aide sur la communication.

Dans un premier temps, il vous faut identifier:

- Le public concerné
- Un lieu de pratique
- Un encadrement
- Les ressources à mobiliser
- Les moyens financiers à engager



Identification et communication auprès du public cible:

Le bouche à oreille fonctionne très bien mais vous pouvez commencer par utiliser les brochures de promotion et les affiches fournis par la Fédération et les distribuer dans les écoles et collèges à proximité de la piscine où aura lieu l'opération. Il peut être également intéressant de contacter le centre de loisirs de votre ville. De plus, vous pouvez envoyer un mail aux correspondants de la presse locale qui relaient en général l'information.

Lieu de pratique:

Il est possible pour un club de mettre en place l'opération sur une ou plusieurs piscines. Il n'est pas nécessaire de disposer d'un bassin complet (une ligne d'eau peut suffire). A noter que certaines collectivités préfèrent que l'opération se déroule en tout début ou fin de journée.

Encadrement:

Si vous ne trouvez pas d'éducateurs pour prendre en charge les activités, le Comité vous aidera en relayant gratuitement l'annonce sur son site Internet et dans le Bulletin Officiel qui paraît tous les jeudis.

Les ressources à mobiliser:

Il serait préférable que soit désigné un responsable référent de l'opération. Il serait en charge tout en pouvant déléguer : de l'organisation de la rencontre avec les élus, de la constitution des dossiers de demandes de subventions, de la réception de la dotation FFN et de la réalisation d'un bilan de l'opération.

Témoignage de Paul Faria, directeur sportif du Sports Nautiques Franconville

Le club et la mairie ont décidé de mettre en place cette opération depuis 2013. Nous mettons en place quatre cycles (deux en juillet et deux en août). Il y a une grosse demande pour le mois de juillet et au contraire il est plus difficile de remplir le mois d'août. Nous avons prévu 18 séances par cycles afin que tous les enfants aient les 15 séances par cycle imposées par le cahier des charges. De plus, cela permet trois absences ce qui est malheureusement assez fréquent. Les séances ont lieu les matins entre 10h et 11h et entre 11h et midi et il s'adresse à des vrais non nageurs. Nous mettons en place des tests de sélection afin de vérifier la non aptitude à nager. Cela permet également d'avoir des groupes homogènes et cela facilite l'apprentissage des enfants. Les cours sont assurés par les maîtres nageurs de la commune.

Nous communiquons dans le journal municipal, sur les panneaux lumineux de la ville et nous distribuons des flyers dans les écoles à partir du mois d'avril. Les supports de communications de la FFN arrivent en effet un peu tard. Nous essayons d'attirer les enfants des quartiers prioritaires mais le résultat est mitigé.

L'année dernière, le budget est de 2222€ pour 4 cycles. Les charges comprennent les salaires des éducateurs, la location de la piscine, les licences, la communication et le matériel. Les recettes comprennent la subvention municipale, les licences, la subvention de la FFN ainsi qu'une participation financière du club.

En 2013, des journalistes de médias nationaux (Libération, RFI...) sont venus faire des articles sur l'Opération Savoir Nager à Franconville.



Aide au financement

La mise en place d'un cycle (15 séances) s'appuie sur un budget prévisionnel de l'ordre de 1 200€. La rémunération du ou des éducateurs étant le poste de dépenses le plus important.

Plusieurs possibilités de financement sont envisageables via des aides :

- 💧 Des collectivités locales notamment sous la forme de mise à disposition d'un bassin et/ou d'un éducateur
- 💧 Du Ministère des sports et de la FFN. Cette aide est fixée à 100 € par cycle d'apprentissage plus 10€ par enfant licencié ayant suivi l'intégralité des 15 séances (donc potentiellement 220€ par cycle). Cette aide est versée après l'opération à tous les clubs ayant mis en place l'opération. Les collectivités locales souhaitant mettre en place l'opération ne pourront pas prétendre à l'aide financière sauf si elle dispose d'un partenariat avec un club affilié à une fédération membre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques.
- 💧 Du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour qui l'enseignement de la natation (dont l'Opération Savoir Nager) fait partie des priorités nationales. La date limite de dépôt des dossiers est le 8 mars. Notez que les dépôts de dossier ne sont recevables qu'à partir d'un montant plancher de 1500€. Le budget d'une organisation «Savoir Nager » étant évalué entre 1000€ et 1200€, il faudra donc envisager plusieurs projets d'actions pour escompter obtenir une subvention CNDS. La fédération a préparé un document qui peut vous aider à remplir la fiche action correspondante.
- 💧 De la politique de la ville : Pour les clubs qui sont situés sur des territoires en politique de la ville (la liste est consultable [sur le site de la DRJSCS d'Ile-de-France](#)), il faut contacter les délégués du préfet dans les sous-préfectures qui peuvent aider au financement de l'opération.

Lors de l'établissement de votre budget prévisionnel, veuillez à équilibrer votre bilan entre les produits (licences, subventions, fonds propres de la structure...) et les charges (la rémunération et les charges du personnel, de la location des lignes d'eau, les licences ainsi que de la valorisation du bénévolat).

Témoignage de Lise Martin, Présidente du SN Versailles

La SN Versailles a mis en œuvre l'opération Savoir Nager en étroite collaboration avec la ville de Versailles depuis cinq saisons dans le cadre de la politique municipale d'éducation par le sport. Les enfants bénéficiaires sont sélectionnés par les éducateurs des maisons de quartier. L'objectif est de leur faire acquérir un savoir nager minimal leur permettant ensuite de profiter de toutes les activités aquatiques en toute sécurité. Les enfants sont accompagnés à la piscine par leur éducateur de Maison de Quartier, pris en charge à la piscine par plusieurs éducateurs de l'Ecole de Natation de la SN Versailles. Les créneaux piscine sont mis à disposition gratuitement par Vert-Marine, gestionnaire de la piscine, dans le cadre d'un partenariat avec la DDSC Yvelines.

Pour la SN Versailles, cette opération permet de remplir sa mission de service public de promotion de la natation et de contribution à la sécurité des activités aquatiques, elle permet également de renforcer notre partenariat avec la municipalité.

Contacts : Lise Martin (présidente) ou Jonathan Veillard (éducateur sportif) - contact@snversailles.fr

Nous nous tiendrons, si vous le souhaitez, à votre disposition pour du conseil, voire pour un accompagnement pédagogique de l'opération.

Nos coordonnées:

Comité Ile-de-France de Natation

Téléphone: 01 40 31 19 20

Mail: cif@cif-natation.fr

Site Internet: <http://iledefrance.ffnatation.fr/>

